

La formation et l'insertion professionnelles des jeunes

En 2021, il y a en France 11,5 millions de jeunes de 15 à 19 ans (4 millions de jeunes de 15 à 19 ans, 3,8 millions de jeunes de 20 à 24 ans, et 3,7 millions de jeunes de 25 à 29 ans).

1. Face au chômage des jeunes qui reste élevé en France, il faut investir dans la formation professionnelle des jeunes, particulièrement sur l'alternance

a. Il n'y a pas d'insertion professionnelle durable sans formation professionnelle

Le taux de chômage des jeunes en France est plus élevé que la moyenne européenne :

- 20% des 15-24 ans sont au chômage, contre 17% au niveau de l'UE ;
- 13% des jeunes de 15 à 29 ans sont NEET (ni à l'école, ni en emploi, ni en formation)¹.

L'insertion professionnelle passe par des formations véritablement professionnalisantes, en lien direct avec les besoins en compétences des entreprises dans les territoires.

b. L'alternance est une voie à privilégier

C'est une solution gagnant-gagnant pour le jeune ET pour l'entreprise :

- **Pour le jeune**, c'est non seulement une source de rémunération pendant sa formation, c'est aussi un moyen de multiplier ses chances de trouver un emploi et d'avoir une rémunération plus élevée à l'issue de sa formation.
- 30 mois après la formation, le taux d'insertion moyen d'un apprenti dans le supérieur est de 96% contre 91% pour un étudiant suivant une formation initiale
 - 30 mois après la formation, le salaire moyen d'un apprenti dans le supérieur s'élève à 2 021 euros contre 1 914 euros pour un étudiant sortant d'une formation initiale
- **Pour l'entreprise**, c'est un levier de sourcing de profils qui seront formés à leurs besoins opérationnels, d'autant plus importante dans un contexte de pénuries de compétences traversés par de nombreux secteurs.

2. Les Acteurs de la Compétence appellent à une politique ambitieuse et claire de développement de l'apprentissage sur le prochain quinquennat

a. Si la loi Avenir professionnel a été un succès sur le développement de l'apprentissage, les incertitudes demeurent sur l'avenir

La réforme de 2018, appelée de ses vœux par Les Acteurs de la Compétence, a permis de libérer l'offre d'apprentissage dans les territoires, et de garantir le financement d'un contrat pour chaque jeune souhaitant entrer en apprentissage. Les résultats sont probants : plus de 500 000 contrats d'apprentissage ont été signés en 2020, soit une hausse historique de 40% malgré la crise.

Toutefois, deux facteurs génèrent des incertitudes pour l'avenir de cette voie d'insertion :

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5416133#titre-bloc-26>

1. Le déficit budgétaire de France Compétences, agence chargée de redistribuer les fonds de la formation professionnelle perçus des contributions des entreprises ;
2. Le caractère temporaire des aides à l'embauche d'alternants décidées pendant la crise et qui ont fortement renforcé l'impact de la réforme de 2018. Actuellement, ces aides ne sont pas prévues pour durer après juin 2022.

En outre, des leviers d'action sont encore insuffisamment utilisés pour renforcer la réussite des parcours des jeunes pour leur insertion dans l'emploi : orientation, incitation à choisir l'alternance, accompagnement, certification professionnelle.

- b. Le prochain quinquennat doit se doter d'une véritable ambition d'accompagnement et de formation des jeunes vers l'emploi durable

→ En investissant massivement sur l'apprentissage et l'alternance comme politique clé de l'insertion professionnelle des jeunes

Une récente étude² démontre que l'investissement dans l'apprentissage est rentable aussi pour les finances publiques et pour l'ensemble de la collectivité.

- Sur 4 ans, l'apprentissage génère 425 000 emplois supplémentaires et 11 milliards d'euros pour les finances publiques.
- Pour chaque euro investi dans l'apprentissage plutôt que dans la formation initiale et dans des aides aux jeunes n'ayant pas trouvé d'emploi, la valeur ajoutée augmente de 17% et les recettes publiques de 30%.

Dans ce contexte, plusieurs mesures peuvent être prises pour maintenir, voire accroître le développement de l'apprentissage sans le dévoyer en termes de qualité :

1. Sécuriser le financement du développement structurel de l'apprentissage, et garantir à chaque jeune le financement de son contrat d'apprentissage.
 - a. L'Etat et les Régions doivent contribuer au financement de l'apprentissage qui ne peut pas reposer uniquement sur la contribution des entreprises.
 - b. Maintenir un système d'aides à l'embauche des alternants, investissement rentable pour les finances publiques, en donnant une vraie visibilité aux acteurs (entreprises, jeunes, familles).
 - c. Evaluer les coûts-contrats selon des indicateurs de qualité et en prenant compte des volumes. Valoriser les coûts-contrats en fonction des attentes des branches, les taux d'insertion etc.
2. Déverrouiller l'accès à l'apprentissage dans les secteurs où des freins réglementaires persistent : ex : santé, sécurité, sport.

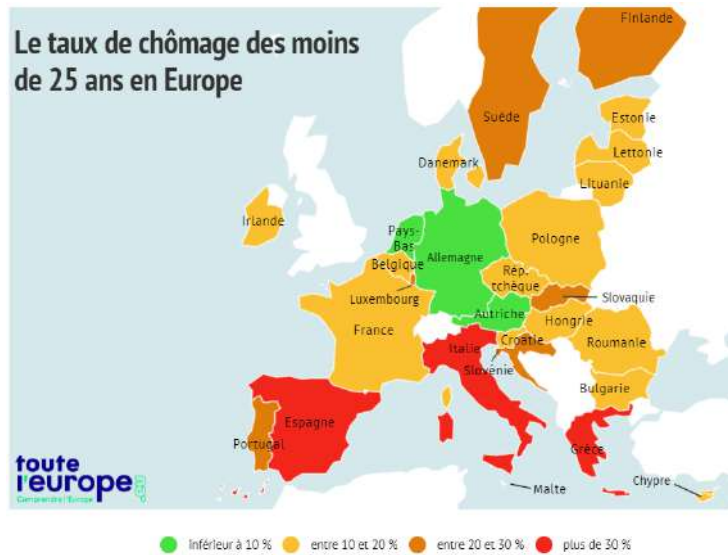
→ En renforçant toutes les étapes du parcours des jeunes vers l'emploi

1. Ouvrir l'orientation et l'information sur les métiers qui recrutent aux acteurs privés qui connaissent l'entreprise afin de donner une information la plus transparente aux jeunes et à leurs familles.
2. Généraliser la présence de l'apprentissage sur les plateformes d'orientation (Parcours Sup notamment).
3. Renforcer l'accompagnement des jeunes, et notamment des jeunes décrocheurs : leur fournir un « capital de départ » leur permettant de financer des conseils en orientation, des formations de base et pré-apprentissage d'une part, et mobiliser d'autre part l'ensemble des acteurs publics et privés d'accompagnement des jeunes (acteurs privés du développement des compétences, IAE, missions locales, Pôle emploi, Régions, etc.).
4. Généraliser le contrôle continu sur les formations diplômantes, plutôt que d'avoir des entrées/sorties fixées sur le calendrier scolaire.
5. Favoriser le développement de certifications en phase avec le marché du travail et les besoins des entreprises : instaurer une instance de dialogue entre les certificateurs (publics, privés, paritaires) et France compétences.

² <https://asteres.fr/etude/lapprentissage-dans-lenseignement-superieur-un-investissement-createur-de-valeur/>

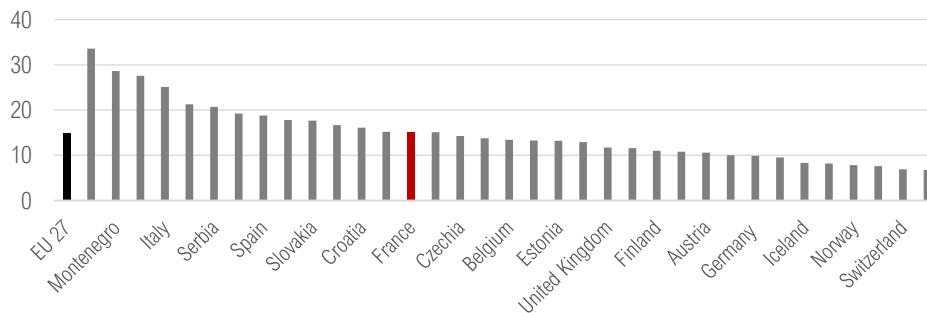
ANNEXES

Taux de chômage des moins de 25 ans en Europe



<https://www.touteurope.eu/economie-et-social/le-taux-de-chomage-des-jeunes-en-europe/>

Part des NEET dans les pays européens



Source : Eurostat, Young people neither in employment nor in education and training (edat_ifse_20)

Taux d'insertion à 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master (2017)

Taux d'insertion à 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master (en %) selon le régime d'inscription

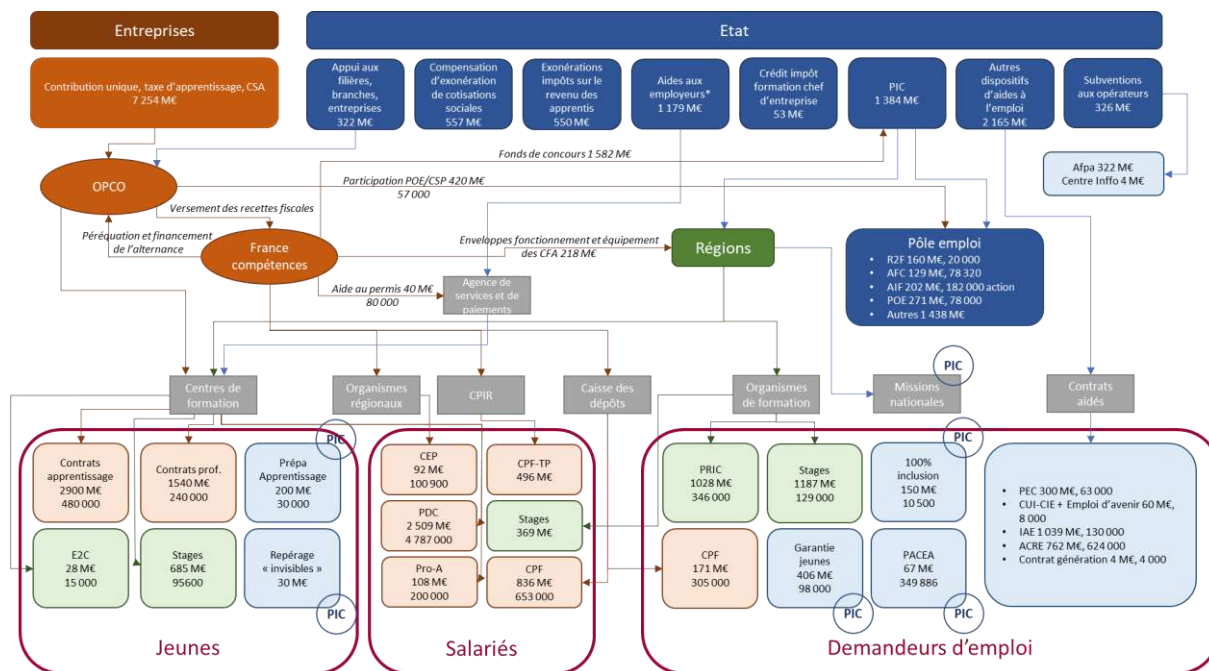
Domaine	Formation initiale sous statut étudiant		Apprentissage		Contrat de prof. (CP)	
	LP	Master	LP	Master	LP	Master
DEG	91	93	95	96	96	95
LLA	88	87	85	92	ns	98
SHS	87	89	91	96	94	94
STS	93	92	96	96	97	97
Ensemble	91	91	95	96	97	96

Lecture : 95 % des diplômés 2017 en apprentissage de licence professionnelle et 96 % de ceux de master LMD qui ont intégré le marché du travail sont en emploi au 1^{er} décembre 2019.

Source : MESRI-SIES. Enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de licence professionnelle et master de l'université en 2017.

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2021/27/9/NF2021.8-Insertionalternants.num_1408279.pdf

Cartographie du financement du système de formation dans son ensemble



Sources : IGS-IGAS, Conséquences financières de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, 2019 ; Annexe au projet de loi de finances pour 2021 ; Cour des Comptes, Mission Travail et Emploi, Note d'analyse budgétaire 2020 ; Assemblée Nationale, Avis au nom de la Commission des Affaires Sociales sur le projet de loi de finances pour 2020 du 10 octobre 2019 ; Centre Inffo, Le bilan 2020 du Compte personnel de formation ; Caisse des Dépôts et Consignation, Mon Compte Formation : près de 1 million de formations validées depuis un an, 2020 et CPF – Les chiffres au 31 décembre 2020. Calculs de Pierre Bentata pour le compte des Acteurs de la Compétence.